



# Unitaire 33

Directeur de la publication:  
Alain Besse  
Numéro CPPAP: 0410S07262  
ISSN 1165-7979  
Imprimé par nos soins  
Prix du numéro: 0,75 euros  
Numéro 50  
Août 2006  
Siège: 44 cours Aristide Briand  
33075 Bordeaux Cedex  
Tél: 05 56 31 26 63  
Fax: 05 56 31 23 19  
snu33@snuipp.fr  
http://33.snuipp.fr

**SNUipp**

Fédération Syndicale Unitaire

Bulletin de la section de la Gironde du SNUipp-FSU

## SOUS LA PLAGE...

### ... LES PAVÉS

L'annonce de 7000 suppressions de postes dans l'Éducation Nationale est une véritable remise en cause de l'investissement dans le système éducatif.

Cette annonce donne tout son sens à la multiplicité des déclarations, mesures et initiatives qui touchent de façon cohérente notre métier :

- Déclarations simplistes sur l'apprentissage de la lecture, mise en place d'un système scolaire à deux vitesses avec le socle commun à la rentrée 2006;
- Application du protocole sur la direction d'école et ses conséquences sur la formation initiale et continue qu'accompagne le recrutement de 50000 EVS sous-payés et sous formés;
- Baisse de la scolarisation des enfants de moins de trois ans, nouvelles mesures concernant les ZEP... Le signal est clair : on renonce à faire réussir tous les élèves et on réduit la masse salariale en diminuant le nombre d'enseignants et en augmentant le nombre de précaires.

Les propositions que nous portons pour assurer la réussite de tous les élèves sont à l'opposé de ces orientations : diversifier les situations et les conditions d'apprentissages, permettre aux équipes de les élaborer collectivement en bénéficiant de plus de formation continue pour avoir accès aux résultats des recherches en pédagogie. Cela demande des moyens pour faire varier la taille des groupes, du temps pour travailler en équipe, des enseignants spécialisés pour intervenir auprès des élèves en difficulté.

La gravité des attaques et les difficultés professionnelles auxquelles nous allons être confrontés par l'absence d'ambition que subit l'école primaire va nécessiter dans le même temps dénonciation, opposition, résistance et propositions. Les réunions syndicales de secteurs, les stages ou demi-journées d'information syndicale ouvertes à tous seront des temps nécessaires à la construction de nos propositions.

Les fédérations de l'Éducation appellent d'ores et déjà à un rassemblement unitaire **le mercredi 6 septembre à 14 heures devant le rectorat pour dénoncer les suppressions massives de postes.**

**Soyons présents... et nombreux !**

**Bonne rentrée à toutes et à tous.**

Laurence LABORDE

### SOMMAIRE:

<b>Page 1 :</b>	<b>Page 13 :</b>
Édito	Handicap:
<b>Page 2 &amp; 3 :</b>	ISSR
Carte sco:	EVS
Consignes de rentrée	<b>Page 14:</b>
Constats & enjeux	Resf
<b>Page 4 :</b>	Retraité(e)s
PPRE	<b>Page 15:</b>
Stages filés	Syndiquez-vous!
<b>Page 5 à 12 :</b>	<b>Page 16:</b>
Dossiers: lecture et direction	Bulletin d'adhésion

Dispensé de timbrage

Bordeaux CTC

Unitaire 33

44 cours A. BRIAND  
33075 BORDEAUX CEDEX



**P R E S S E**

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 28 Août 2006

étiquette

**IMPORTANT !**

**CTPD de rentrée - carte scolaire:**

**Rassemblement pour dénoncer les suppressions massives de postes**

**CAPD dernières nominations:**

**Mardi 5 septembre 9 h 30**  
Si vous êtes en attente d'une mesure, faites-nous parvenir vos effectifs le plus rapidement possible !

**Mercredi 6 septembre à 14h**  
Devant le rectorat (cours d'Albret à Bordeaux)

**Judi 7 septembre 9 heures**



## Carte scolaire :

### **Consignes de rentrée**

### Dans les secteurs:

## **Le mémo des personnes ressources**

À la suite des opérations de carte scolaire de février et de juin dernier, un grand nombre d'écoles est en attente d'une mesure d'ouverture ou de fermeture à la rentrée. Que ce soit pour les ouvertures à confirmer et blocages, ou pour les écoles qui, dépassant les seuils d'ouverture, n'ont pas eu de création de classe par manque de poste, tout va se jouer au moment de la rentrée qui sera particulièrement difficile vue le nombre de postes attribué cette année à notre département (52 au lieu de 121 les 3 dernières années).

#### **Au plus tard, le jour de la pré-rentrée :**

- Établissez la liste définitive des élèves de l'école;
- Prenez contact avec l'IEN et les services de l'IA pour leur communiquer les derniers chiffres;
- Si vos effectifs le justifient, demandez la nomination d'un maître pour le jour de la rentrée dans l'attente du CTPD afin que l'école puisse fonctionner normalement dès le début de l'année scolaire;
- Informez les parents d'élèves, le maire et le DDEN de votre démarche afin d'obtenir leur soutien;
- **Prenez contact avec le SNUIPP-FSU : 05 56 31 26 63 ou [snu33@snuipp.fr](mailto:snu33@snuipp.fr)**

#### **Le jour de la rentrée :**

- si l'IEN a nommé un maître provisoirement, constituez vos classes telles qu'elles fonctionneront pendant l'année. La mesure définitive interviendra au CTPD du mardi 5 septembre et la nomination du maître à la CAPD du jeudi suivant. Attention, ce n'est pas toujours celui qui fait la rentrée qui reste sur le poste.
- si l'IEN n'a pas nommé de maître, reprenez les contacts (IEN, parents d'élèves, maire, DDEN,, SNUIPP) afin de réitérer votre demande.

Les collègues sont souvent déçus après un CTPD parce qu'ils n'ont pas eu la classe attendue alors que les assurances verbales leur avaient été données.

**Tant que le CTPD ne s'est pas prononcé, les assurances verbales n'ont aucune valeur. Confiez votre dossier à vos représentants syndicaux: c'est la meilleure garantie d'être défendus.**

## **Calendrier 2006 - 2007 des vacances scolaires en Gironde:**

#### **Prérentrée :**

Mercredi 30 août 2006, plus une autre journée avant les vacances d'Automne.

#### **Rentrée des élèves :**

Jeudi 31 août 2006.

#### **Vacances d'Automne:**

Du mercredi 25 octobre 2006 après la classe au lundi 6 novembre 2006 au matin.

#### **Vacances de Nouvel An:**

Du vendredi 22 décembre 2006 après la classe au lundi 8 janvier 2007 au matin.

#### **Vacances d'Hiver:**

Du vendredi 16 février 2007 après la classe au mercredi 28 février 2007 au matin.

#### **Vacances de Printemps:**

Du vendredi 6 avril 2007 après la classe au mercredi 18 avril 2007 au matin.

#### **Vacances d'Été:**

Mercredi 4 juillet 2007 après la classe.

**Le mercredi 2 mai sera travaillé et le mercredi 16 mai également (en remplacement du vendredi 18 : pont de l'Ascension).**



### ***La Gironde en chiffres***

Taux de scolarisation des enfants de deux ans : 11,7%  
Nombre de postes vacants dans l' AIS : 161  
P/E : 5,08  
317 écoles dépassent 25 élèves par classes.

### ***Ce que " le plan de rattrapage budgétaire pour la Gironde 2003-2006 " a permis:***

- La dotation d'un quart de décharge de direction à toutes les écoles de cinq classes;
- La création de 40 postes de remplaçants;
- L'abaissement du seuil d'ouverture à 27 en élémentaire.

### ***Un nouveau " plan de rattrapage budgétaire pour la Gironde "***

Le P/E mesure le rapport entre le nombre d'élèves et le nombre d'enseignant d'un département. Dans le classement national, la Gironde se situe à la 94ème place sur 100. Pour rattraper la moyenne des départements, il faudrait une dotation immédiate de 347 postes.

Pendant trois ans, nous avons bénéficié d'un plan de rattrapage de 121 postes par an. Ce plan nous l'avons obtenu en 2003 après une grève de plusieurs jours. La hausse des effectifs pendant la même période en a limité les effets positifs.

À l'initiative du SNUIPP, l'intersyndicale s'est réunie et a décidé de rédiger un nouveau chiffrage départemental.

Nous savons déjà qu'il faudrait 317 postes pour qu'aucune école ne dépasse 25 élèves par classe, qu'il faudrait 53 postes pour envoyer en formation les personnels de l' AIS nécessaires, qu'il faudrait scolariser 2000 enfants de moins de trois ans supplémentaires pour rejoindre la moyenne nationale.

Mais un chiffrage n'a de sens que s'il est porté par toute une profession mobilisée.

***C'est le prochain rendez vous que nous vous donnons.***

*Sous les déclarations ronflantes de ce gouvernement se cache une politique très brutale contre le service public d'éducation, ses personnels et les élèves.*

### ***Le combat des mots***

Quand le gouvernement annonce un socle commun de connaissances dans sa loi d'orientation, il omet de dire qu'une partie de nos élèves devront s'en contenter pour tout bagage scolaire.

Quand il fait une loi "sur l'égalité des chances" après les émeutes des banlieues, c'est pour envoyer les enfants en difficulté en apprentissage et mettre les parents sous surveillance avec le contrat d'autorité parentale.

Quand il parle de *Programme Personnalisé de Réussite Éducative (PPRE)*, il met en fait en place des filières dès l'école primaire, renonçant ainsi à lutter contre la difficulté scolaire qui frappe toujours, en priorité, les enfants des couches sociales défavorisées.

Quand il met sur pied un dispositif de réussite éducative sur un quartier (*plan BORLOO*), c'est pour

"sauver" quelques enfants au détriment d'une politique ambitieuse de lutte contre les ghettos urbains et le chômage aux conséquences chaque jour plus désastreuses.

### ***Le désastre budgétaire***

Il n'y a qu'en matière budgétaire que les mots ne peuvent pas être détournés. Quand le projet de budget 2007 annonce 15000 suppressions de postes de fonctionnaires dont 8600 pour les enseignements scolaires, tout le monde comprend que ce gouvernement n'a aucune ambition pour la jeunesse...

Nous savons déjà ce que signifie des créations insuffisantes: la scolarisation des enfants handicapés sans moyens, les *PPRE* incombant aux seuls maîtres de la classe alors que les postes vacants dans l' AIS sont légions, des directeurs(trices) aux tâches de plus en plus lourdes et complexes auxquels on propose de recruter du personnel précaire

et sans formation pour une aide administrative, des milliers de jours de classe perdus et des classes surchargées faute de remplaçants, la formation continue supprimée.

### ***Nous ne laisserons pas faire***

Comme pour le *CPE* l'an dernier, nous devons mobiliser un vaste mouvement populaire autour de l'école et de l'avenir de la jeunesse. Notre responsabilité en tant qu'enseignant, salarié de l'Éducation Nationale est première. Si nous ne tirons pas la sonnette d'alarme, personne ne le fera à notre place.

**Dès la rentrée scolaire, au moment où nous retrouvons nos élèves, les parents d'élèves et nos collègues, nous nous ferons entendre.**

Brigitte LOPEZ



PPRE:

## ***La politique du pire...***

*Pour éviter la politique du pire, le SNUIPP appelle à refuser les PPRE.*

La loi *FILLON*, en instituant le *Socle Commun*, a entériné l'abandon de l'ambition de la réussite de tous et la création d'une école à deux vitesses portée par un processus d'orientation précoce : elle relègue les enfants en difficulté à des apprentissages instrumentaux et parcellaires et débouchera sur leur sortie précoce du système éducatif par le biais de l'apprentissage dès 14 ans.

Dans le primaire, le *PPRE* constitue un des principaux instruments de cette politique du "pire" (ce sigle avait d'ailleurs été retenu par le premier projet de loi, qui parlait de "Projet Individualisé de Réussite Éducative"...).

En lieu et place d'une analyse fine et globale de la difficulté, éventuellement aidée par les compétences des personnels spécialisés, le *PPRE* limite a priori ses objectifs à l'acquisition des connaissances définies par le *Socle Commun* : comme seule réponse à la difficulté scolaire, il impose une pédagogie instrumentale visant des contenus réduits d'apprentissage.

Que ces objectifs minimalistes soient atteints ou non, l'élève sera, de toute façon, définitivement enfermé dans son échec. Deux vitesses pour deux catégories d'élèves : le *PPRE* aura accompli le travail de ségrégation pour lequel, n'en doutons pas, il a été conçu...

Le *SNUIPP* défend bien évidemment une autre ambition pour l'école : celle d'amener tous les élèves à un niveau maximum de citoyenneté, de culture et de savoirs. Pour atteindre ces objectifs, il faut pouvoir alterner en classe les diverses formes de travail adaptées à un suivi plus individualisé, et le *SNUIPP* propose des solutions : réduire les effectifs, institutionnaliser le travail en équipe, disposer de plus de maîtres que de classes, développer les *RASED*... mais d'abord, refuser le piège des *PPRE* !

Jean-Marc LESTIÉ



Stages filés :

## ***Une rentrée plus que périlleuse !***

*Cette année, pour la première fois, des PE2 seront dans les écoles dès la rentrée : une mise en place des stages filés plus que périlleuse !*

Après de nombreuses audiences (Ministère, *IUFM*, *IA*, Rectorat) et déclarations (en *CA* et en *CSP* de l'*IUFM*, en *CAPD*...), s'ils n'ont pas obtenu le report qu'ils demandaient, le *SNUIPP* et la *FSU* ont tenté de "limiter les dégâts" d'une mise en place imposée par le ministère dans la plus grande précipitation : incertitudes sur les nominations, sur les frais de déplacement, sur les transferts de scolarité ou sur les évaluations, sur le choix des écoles ou des personnels concernés (à cette date, nous n'avons toujours pas la liste des personnels retenus pour suivre l'un des 4 stages de formation continue filée), sur le suivi des stagiaires comme sur le contenu de la formation...

Pour autant, les conséquences de cette réforme risquent d'être nombreuses :

- Pour les stagiaires qui, comme les "Listes Complémentaires", se retrouveront devant les élèves sans aucune formation préalable et qui

risquent de voir leur année de *PE2* se centrer essentiellement autour des stages : formation "peau de chagrin", formation "sur le tas"... Un avant goût d'un avenir sans formation initiale ?

- Pour les maîtres "d'accueil" qui découvriront à la rentrée que leur jour de décharge ou de formation continue va de pair avec un certain nombre de contraintes (stagiaires non remplacés, répartition des disciplines par trimestre, absence d'intervenants extérieurs ou d'échanges de services le jour de présence du stagiaire... Un cahier des charges est en cours d'élaboration);
- Pour les formateurs qui devront s'adapter dans l'urgence à un nouveau type de suivi (visites le mardi, ateliers d'analyse de pratique le mercredi...);
- Pour les écoles qui devront gérer, en plus d'une rentrée ordinaire toujours chargée, une situation nouvelle... et le tout sans grande aide de la part des institutions (une réunion organisée par l'*IEN* ?).

C'est pour toutes ces raisons que nous vous demandons, en cas de questions ou de problèmes liés à la formation (affectation, organisation, suivi, validation...):

- De vous tourner au plus vite vers l'équipe responsable de la formation : *IUFM* ou équipe de circonscription. Les enseignants des écoles, s'ils sont responsables de l'accueil de ces jeunes, que nous espérons le plus chaleureux possible, ne sont pas des formateurs;
- De vous adresser au *SNUIPP* pour qu'il puisse faire remonter tous les problèmes rencontrés au niveau de l'*IUFM*, de l'*IA* ou du Rectorat et ainsi trouver des solutions;
- De nous signaler si vous souhaitez bénéficier d'un stage de formation continue filé pour que les délégués du personnels du *SNUIPP* puissent exercer un contrôle de l'attribution de ces stages lors de la *CAPD* de rentrée.

Véronique JUSOT

## Handicaps & rentrée 2006:

### **La scolarisation des élèves handicapés**



Rentrée 2006

Rentrée 2006 : un an et demi après sa promulgation, la loi du 11 février 2005 pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées" devrait enfin entrer en vigueur.

#### **Que modifie cette loi dans l'éducation ?**

Dans le domaine de la scolarité, elle affirme deux principes : celui de l'inscription dans l'école du secteur, qui constitue son "école de référence", et celui de la scolarisation en milieu ordinaire, "si nécessaire au sein d'un dispositif adapté" (CLIS, UPI). Ce principe ne s'oppose pas à l'accueil dans un établissement spécialisé, pour un temps limité, quand les besoins le nécessitent.

Dans tous les cas, cette scolarisation fait l'objet d'un "projet personnalisé de scolarisation" (PPS), élaboré par la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA), qui précise les moyens mis en œuvre. Un décret concernant le parcours de scolarisation a été publié en décembre (décret n° 2005-1752 du 30-12-2005), la circulaire est attendue pour cette rentrée (pensez à consulter le

BO !).

Cette année, le nombre d'élèves handicapés scolarisés en Gironde est passé dans les écoles, de 1409 à 2070 soit une augmentation de 47% et, dans le second degré, de 621 à 1047 (+ 68%). C'est dire quel effort a été accompli dans ce domaine par les équipes pédagogiques, à moyens constants ou presque...

Alors que cette loi était attendue par tous comme porteuse d'un progrès social, de nombreuses préoccupations entretiennent l'inquiétude dans les écoles :

- La mise en place pour le moins chaotique des MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées) ;
- L'insuffisance du nombre d'enseignants référents (dans notre département, ils sont au nombre de 20 :

en moyenne, chacun devrait assurer le suivi de 150 élèves !) ;

- L'extrême difficulté à obtenir un AVS dans les cas de handicap mental (moins de 5% de ces situations retenues en 2005-06) ;
- Le manque de formation et d'information des personnels ;
- L'insuffisance du partenariat avec le secteur médico-social ;
- L'absence d'instance de type CCPE, chargée de suivre les situations d'élèves en grande difficulté mais sans handicap reconnu...

Le SNUIPP suivra au jour le jour, sur le terrain, la mise en œuvre de la nouvelle loi et portera, à tous les niveaux, la revendication de vrais moyens pour la scolarisation, dans les meilleures conditions, de tous les enfants.

Jean-Marc LESTIÉ

#### **Regroupement de service, remplacement:**

### **Même travail qu'avant... mais salaire en baisse !**



Rentrée 2006

Les regroupements de services et les remplacements sont des postes particuliers. Leur spécificité demande de s'adapter rapidement et peut exiger une disponibilité supplémentaire (temps de trajet important par exemple). Le SNUIPP a toujours demandé que les spécificités soient prises en compte à la hauteur de l'implication supplémentaire qu'elles entraînent. Ces postes étaient peu attractifs il y a une vingtaine d'années. Le ministère a choisi de verser une ISSR (Indemnité de Sujétion Spéciale de Remplacement) répartie sur la se-

maine entière (sans doute pour des facilités de trésorerie). Alors que seuls les débutants se retrouvaient sur ces postes, ce qui n'était pas sans poser problème, cette mesure a permis d'y attirer des personnels plus aguerris.

Désormais, pour faire des économies, il a été décidé de ne plus verser le dimanche pour les regroupements de services et les fins de remplacements. Les économies de bouts de chandelle pour le ministère peuvent entraîner une baisse d'1/3 de l'indemnité pour les personnels concernés.

Le SNUIPP demande une véritable indemnisation de ces fonctions qui corresponde aux spécificités de celles-ci et dénonce cette politique qui ne cherche à faire des économies que sur le dos des personnels. Le budget de l'Éducation Nationale doit être augmenté et non faire l'objet de ridicules tractations internes qui consistent à déshabiller Paul pour habiller Pierre.

Claire BORDACHAR

#### **EVS**

### **La précarité dans l'Éducation Nationale**



Rentrée 2006

L'École a besoin de nouveaux emplois, à côté des enseignants. Certes. Mais, après avoir lutté contre le CPE et la précarité au printemps dernier, nous ne pouvons nous satisfaire de la réponse donnée par le ministère à cette revendication légitime. Les emplois de vie scolaire (EVS) sont des contrats à haute précarité (pour le détail du contenu des contrats, des missions, des droits sociaux, vous pouvez vous référer au site internet du snuipp <http://33.snuipp.fr>). Cette précarité a des conséquences

multiples. D'une part sur les personnes faisant partie du dispositif EVS, qui sont payées au SMIC horaire, avec des contrats de 20 à 26 heures, pour un contrat de 10 mois, ... Et d'autre part, sur l'école elle-même, car cette précarité sera un frein important à l'apport éducatif de ces nouveaux personnels. L'école a besoin de ces personnes de manière bien plus pérenne, pour permettre de construire des repères éducatifs pour les enfants, avec le temps que cela prend.

Il faut donc d'une part faire respecter les droits des EVS et permettre qu'ils défi-

nissent et portent leurs revendications. Le SNUipp s'engage à être un outil pour les EVS de ce chantier.

Mais il faut aussi notamment exiger des emplois stables et l'accès à des formations qualifiantes pour tous. C'est une des conditions pour améliorer le fonctionnement des écoles et permettre la réussite de tous. Et c'est donc un combat de tous.

Adrien Martinez



## Resf :

### ***Un été sous vigilance***

La mobilisation du Réseau Education Sans Frontière, qui regroupe près de 150 organisations, dont la FSU, a permis de lever le voile d'indifférence sur les sans-papiers. Mais ce n'est qu'un début:

**Mercredi 6 septembre 2006 à 18h30, Rassemblement place de la Victoire pour faire le compte des chaises restées vides.**

#### **Une mobilisation indispensable**

La mobilisation du Réseau Education Sans Frontière pendant toute l'année scolaire et au cours de ces vacances d'été a permis de mettre en lumière la situation de milliers de familles et de jeunes confrontés au problème du séjour en France. Grâce à la persévérance des organisations mobilisées, le sujet est resté au premier plan et le ministre de l'intérieur a été obligé d'infléchir sa politique d'expulsion. Malgré des effets d'annonce et la régularisation pour un an de quelques 6 000 dossiers (circulaire du 13 juin au préfet), 24 000 familles se sont vu ou se verront refuser le « sauf conduit » leur permettant de rester sereinement en France, des milliers de jeunes majeurs risquent toujours d'être arrêtés à tout moment et d'être renvoyé dans un pays qui n'est plus le leur. La

chasse à l'enfant a effectivement été ouverte : des familles se sont vues refusées leur régularisation pour être arrivés en France 2 mois trop tard (septembre 2004 au lieu de juin 2004, ce qui ne change rien à la scolarisation des enfants), d'autres on renoncé à continuer leurs démarches de demandeur d'asile pour pouvoir postuler à la circulaire du 13 juin, certains n'ont pas pu être régularisés pour un an car ils avaient un titre de séjour pour raison médicale pour encore ... 1 mois. Dans certaines préfectures des méthodes iniques ont été utilisées pour arrêter et expulser les familles : convocation piège à la préfecture, chantage à la séparation de l'enfant, ...

#### **Le problème n'est pas résolu et la mobilisation doit continuer**

Mercredi 6 septembre 2006 à 18h30,

Rassemblement place de la Victoire pour faire le compte des enfants de famille sans papiers et des jeunes adultes sans papiers qui auront disparu pendant l'été et pour soutenir massivement les familles qui auront essuyé un refus de rester et qui risquent l'expulsion à tout moment.

Si vous constaté un élève qui n'est pas revenu et que vous soupçonné qu'il a pu être expulsé pendant l'été, contactez le [snuipp](mailto:snuipp33@snuipp.fr) ([snuipp33@snuipp.fr](mailto:snuipp33@snuipp.fr)) ou le [resf33](mailto:resf33@laposte.net) ([resf33@laposte.net](mailto:resf33@laposte.net)) pour faire le compte des absents.

D'ici-là, pour vous tenir informé des actions passé et futur du resf33 :

<http://resf33.free.fr>

Julie Fradelizi



## Retraite :

### ***Aux « nouveaux » de septembre 2006***

Tu vas bénéficier de la retraite.

Après une vie active bien remplie, face à un métier toujours plus exigeant, et si ta santé te le permet, tu vas pouvoir répondre aux sollicitations familiales qui sont nombreuses et t'investir si tu le souhaites dans des activités associatives, culturelles ou civiques. Ta nouvelle situation de retraité te permettra de le faire à ton rythme et donc de tendre vers une autre qualité de vie.

#### **Mais la retraite n'est plus un long fleuve tranquille.**

Jusqu'ici, le sort des retraités était étroitement lié à celui des actifs. Ce lien est rompu depuis la loi d'août 2003 : nos pensions ne sont plus liées aux traitements des actifs, l'assimilation qui nous faisait bénéficier des améliorations statutaires est supprimée.

Par ailleurs, l'avenir de notre sécurité sociale basée sur la solidarité et la cohésion sociale est gravement mise en cause. Ainsi les grandes conquêtes sociales du siècle dernier sont "détricotées".

#### **Mais rien n'est irréversible si les retraités prennent leurs affaires en main. Et la première des décisions est de se syndiquer.**

C'est pourquoi il est essentiel de renforcer toujours plus un de nos moyens de défense qu'est le *SNUIPP* (cotisation retraité 87€). Il permet de rester en contact avec la profession, d'informer la population et les élus de nos problèmes et de faire pression sur ceux qui décident.

Depuis l'année dernière, nous nous organisons par secteur afin de pouvoir se rencontrer, débattre et agir au plus près de chacun de nous.

Enfin les retraités adhérents du

*SNUIPP*, reçoivent toutes les publications du *SNUIPP* et de la FSU. Il sont automatiquement membres de la *FGR-FP* ( *Fédération générale des Retraités de la Fonction Publique* ) sans supplément de cotisation, ils reçoivent alors " *Le Courrier du Retraité* ".

Nous te souhaitons une longue et heureuse retraite et nous comptons te voir parmi nous.

**Bien amicalement.**

A. BESSE  
J. et F. GUILHEM,  
C. LACARRÈRE  
M. MAURET

# Le SNUipp :

## **(Re)syndiquez-vous !**



Rentrée 2006

Le syndicat est un outil indispensable, comme le démontre au quotidien la permanence et les dossiers défendus par nos élus du personnel. Il est également indispensable pour mener la lutte pour le maintien et le développement des droits sociaux. Il est aussi le lieu de discussion et de réflexion sur nos pratiques professionnelles ou sociales.

Mais l'action et l'information ont un coût. Le SNUipp ne vit que grâce aux cotisations de ses adhérents. Nous ne recevons aucune subvention ou aide de l'Etat.

**Donc n'hésitez plus, adhérez au SNUipp, syndicat majoritaire du premier degré, et renvoyez votre bulletin d'adhésion (voir en dernière page) dès la rentrée !**



**Dans les bons moments, comme dans les périodes difficiles, dans les luttes  
Vous avez besoin du SNUipp...**

## **Le SNUipp a aussi besoin de vous**

**Il ne vit que par les cotisations de ses adhérents.**

### **(Re)Syndiquez-vous sans attendre !**

66% du montant de la cotisation est déductible des impôts.

**Nous contacter :**

- **SNUipp 33**  
44, cours Aristide Briand  
33075 Bordeaux Cedex
- **Tél :** 05-56-31-26-63
- **fax :** 05-56-31-23-19
- **courriel:** [snu33@snuipp.fr](mailto:snu33@snuipp.fr)

**Nos permanences :**

- **Les jours de classes :**  
de 9h30 à 12h30 et de 15h à 17h
- **Le mercredi :**  
de 10h à 12h et de 14h à 16h

**S'informer :**

En direct sur le Web : Toute l'actualité des CAPD, de la carte scolaire, les actions, les promotions, le mouvement, les renseignements administratifs ...et le reste sont sur : <http://33.snuipp.fr>



# Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs d'école et PEGC

Section de la Gironde: 44 cours Aristide Briand 33075 Bordeaux Cedex  
tél: 05 56 31 26 63 fax: 05 56 31 23 19 snu33@snuipp.fr http:// 33.snuipp.fr

SNU-Ipp

## Bulletin d'adhésion ou de réadhésion 2006/2007

*Plus nombreux, plus forts,  
plus efficaces, se syndiquer  
c'est avancer ensemble.*

### COMMENT SE SYNDIQUER ?

- Par chèque(s) : Joindre au bulletin complété 1 à 5 chèques datés du jour où vous les remplissez. Ils seront débités à partir du mois où vous les envoyez ( sauf indication autre de votre part ).
- Si vous payez par prélèvements automatiques, ceux-ci peuvent être effectués à partir du mois d'octobre et jusqu'au mois de juillet.
- Renvoyer le tout à l'adresse ci-dessus.

En conformité avec la loi informatique et liberté du 06/01/78, j'accepte de fournir au SNUIPP les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles les élus ont accès à l'occasion des commissions paritaires et autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés. Cette autorisation est révoquée en m'adressant au SNUIPP.

Merci de bien remplir toutes les rubriques et de cocher toutes les cases qui vous concernent :

- nouveau syndiqué  
 déjà syndiqué au SNUIPP 33  
 déjà syndiqué au SNUIPP (autre département)

Nom: \_\_\_\_\_ Nom de jeune fille: \_\_\_\_\_  
 Prénom: \_\_\_\_\_ Date de naissance: \_\_\_\_\_ Téléphone: \_\_\_\_\_  
 Adresse personnelle: \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ adresse électronique \_\_\_\_\_

### FONCTION:

- Adjoint  Directeur  Psychologue  Rééducateur  Perf/clis  Adaptation  AE, AVS  EVS  ZIL  
 BD  SEGPA  Établissement spécialisé  Maître formateur  PEGC section \_\_\_\_\_  Autre \_\_\_\_\_

### SITUATION ADMINISTRATIVE:

- Instituteur  Professeur d'école  PEGC  PE1  PE2 n° \_\_\_\_\_  Emploi-jeune  Retraité  
 Temps plein /  Temps partiel (préciser la quotité):  3/4  1/2  1/4  Autre: \_\_\_\_\_  
 Disponibilité  Congé formation, mobilité, parental autre: \_\_\_\_\_

### POSTE OCCUPÉ OU DE RATTACHEMENT:

- Maternelle  Élémentaire  Collège  Établissement spécialisé  I.U.F.M.  
 Nom et adresse de l'établissement : \_\_\_\_\_  
 Circonscription : \_\_\_\_\_ tél.: \_\_\_\_\_ code de l'établissement: .0.3.3.\_\_\_\_\_.\_\_\_\_\_.

### Tableau des cotisations\*

Échelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs						118	121	127	134	142	156
Professeurs d'école	106	114	119	126	133	141	150	161	172	185	199
Prof. d'école Hors -classe	150	170	182	195	211	225	237				
PEGC					120	126	132	139	147	156	164
PEGC Hors-classe	139	146	155	164	186	200					
PEGC classe exceptionnelle	186	202	212	226	238						

• Directeurs de 5 classes et plus : ajouter 10 € ; Spécialisés, psychologues et I.M.F.: ajouter 8€ ; IMFAIEN, directeurs d'établissements spécialisés de moins de 11 classes: ajouter 13 €; Directeurs de SEGPA, d'établissements spécialisés de plus de 11 classes : ajouter 16 €.

• **Retraités:** 87 € ; disponibilité, **Congé parental:** 70 € ; **Mi-temps et congé formation:** 3/5 de la cotisation normale; **Temps partiel autre :** pourcentage de la cotisation identique à la quotité travaillée; **AE, AVS:** 40 € ; **EVS :** 25 € ; **PE1 :** 5 €.

Ci-joint la somme de \_\_\_\_\_ en \_\_\_\_\_ chèques

Je préfère utiliser le prélèvement automatique : Montant : \_\_\_\_\_ euros en \_\_\_\_\_ prélèvements

Envoyez-moi les imprimés nécessaires → À rayer si nous avons déjà l'autorisation de prélèvement sur le compte concerné.

signature: \* Entourez votre cotisation dans le tableau

**NB:**  de la cotisation sera à déduire des impôts 2007 (en 2008).